

Image not found or type unknown



A t on le droit de reprendre des objets offert

Par **kusto**, le **30/11/2011** à **09:51**

bonjour mon compagnon a exigé sous le menace que je lui rende des bracelets en or qu'il m'avait offert existe t il un recours pour que je puisse les récupérer

***L'art. 894 du Code Civil stipule l' irrévocabilité
Voir toutefois la jurisprudence dite " de la bague de fiancailles "***